



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juin 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois juin à vingt-heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - COMBES (Suppléant) - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER.

Mme Evelyne FADDI a donné procuration à M. Jean-François TACCONE.

N° 2016/59

**Objet : Modification de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire
« Création, extension, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées
d'intérêt communautaire »**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2015 portant modification des Statuts de la CCLPA,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant extension des compétences de la CCLPA,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté la définition actuelle de l'intérêt communautaire de la compétence «*«* Création, extension, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire *»* :

Sont reconnus d'intérêt communautaire les sentiers de randonnée suivants :

- « *Circuit des Devèzes* » : *Départ Hameau de Varagnes - Commune de Serviès*
- « *Circuit du Pas du Loup* » : *Départ Place du Village - Commune de Serviès*
- « *Circuit des Plateaux* » : *Départ Plan d'eau Saint Charles - Commune de Damiatte*
- « *Chemin de l'Eau* » : *Départ Place de l'Eglise - Commune de Guitalens-L'Albarède*

Ainsi que tous ceux qui seront créés ultérieurement quand leur distance sera supérieure à 5 kilomètres.

Monsieur le Président rappelle que l'intérêt communautaire n'a pas été modifié suite à la fusion en 2013. Pour cela, et afin de garantir une gestion homogène et cohérente, il propose que trois sentiers existants situés sur la Commune de Lautrec soient transférés à la CCLPA à savoir : « *Sentier de l'ail* » (6,7 km), « *Boucle des crêtes* » (5,6 km), « *Boucle des tumulus* » (13,1 km). De même, un nouveau sentier réalisé par la CCLPA en 2015 doit être ajouté à savoir le « *Chemin du Pastel* » (7 km) situé sur la Commune de Magrin.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « *Création, extension, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire* » comme suit :

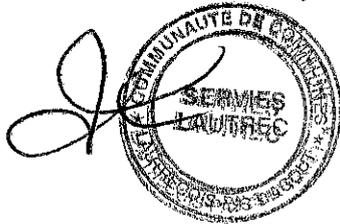
Sont reconnus d'intérêt communautaire les sentiers de randonnée suivants :

- « *Circuit des Plateaux* » : *Départ Plan d'eau Saint Charles - Commune de Damiatte*

- « Chemin de l'Eau » : Départ Place de l'Eglise - Commune de Guitalens-L'Albarede
 - « Sentier de l'ail » : Départ Rond-Point du Mercadial- Commune de Lautrec
 - « Boucle des crêtes » : Départ Rond-Point du Mercadial - Commune de Lautrec
 - « Boucle des tumulus » : Départ Rond-Point du Mercadial - Commune de Lautrec
 - « Chemin du Pastel » : Départ Voie Romaine - Commune de Magrin
 - « Circuit des Devèzes » : Départ Hameau de Varagnes - Commune de Serviès
 - « Circuit du Pas du Loup » : Départ Place du Village - Commune de Serviès
- Ainsi que tous ceux qui seront créés ultérieurement quand leur distance sera supérieure à 5 kilomètres.
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 23 juin 2016.



Le Président,
Raymond GARDELLE

